

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE SANCY ARTENSE

Réunion du Conseil d'Administration
Séance du 07 septembre 2009

Présents

STRUCTURES / COMMUNES	TITULAIRES	EXCUSÉS	POUVOIRS
St-Genès Champespe	Mme Corinne GATIGNOL		
Saint-Sauves	M. Claude BRUT		
Saint-Donat	M. François MARION		
Tauves	Mme Christiane BONHOMME		
Bagnols		Mme Sophie HUMEAU	
UDAF		Mme Mireille CHARBONNEL	
CLIC		Mme Christiane GAYDIER	
ADAPEI	Mme Nadine GATIGNOL		
Croix Marine		Mme Marie Jeanne MADEUF	

Étaient également présentes:

- Ludivine GIRAL Sancy Artense Communauté.

Secrétaire de séance: Ludivine GIRAL.

Le Compte-rendu du précédent Conseil d'administration est approuvé.

Ordre du jour

[ADHÉSION AUX SERVICES DU CNAS: COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE.....2](#)

[BILAN DES ACTIVITÉS DU CHANTIER INSERTION.....2](#)

[BILAN DES ACTIVITÉS DU CENTRE DE LOISIRS 2009.....4](#)

[RÉFLEXION QUANT À L'ACCEPTATION DES CESU POUR LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE.....5](#)

.ADHÉSION AUX SERVICES DU CNAS: COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Mise en place de prestations sociales pour le personnel du CIAS Sancy Artense

Monsieur le Président présente au Conseil d'administration la délibération prise par la Communauté de Communes le 12 mai dernier, concernant la mise en place de la dépense obligatoire "action sociale" dans la fonction publique territoriale.

Il ajoute qu'il convient à présent de faire bénéficier les agents du CIAS au même titre que ceux de la Communauté de communes.

Rappel des articles de loi:

Considérant les articles suivants:

* [art. 70 de la loi n.2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale](#), selon lequel: "l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n.83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre".

* [art. 71 de la loi n.2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale](#), qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoires pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.

* [art. 5 de la loi n.2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale](#): les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Cotisation moyenne: compte administratif N-1 *0,74% / effectif au 1er janvier N-1 (date d'effet d'adhésion)

La 1ère année d'adhésion est calculée sur la base de l'effectif de l'année par la cotisation plancher.

Il est par ailleurs nécessaire de désigner un délégué élu pour participer, notamment, à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Le Conseil d'administration décide de se prononcer favorablement quant à l'adhésion au CNAS au 1er septembre 2009.

Le Conseil d'administration désigne Claude BRUT, vice-président du CIAS, élu représentant au CNAS et Sophie GARNIER, accompagnatrice du chantier, agent représentant du CNAS.

.BILAN DES ACTIVITÉS DU CHANTIER INSERTION

- **L'équipe**

Depuis début 2009, l'équipe a été quasiment totalement remaniée avec la fin du contrat de 5 bénéficiaires de janvier à juin (Mme CHAMAL, M. COHADON, M. JONES, Mme SERRANO et Mme VERGNE).

Cinq recrutements ont eu lieu pour pourvoir ces postes vacants (M. LACHAIZE Guy de La Tour d'A. recruté en février, Mme MEURANT Sylvie de Trémouille St Loup recruté en mai, Ms GATIGNOL Robert de La Tour et BARCELO de St Donat, recrutés en juillet, enfin, M. NURIT Johann de La Tour recruté en août)

Deux contrats ont été renouvelés pour un an supplémentaire: ceux de Ms Frédéric BESSON et Denis CHABAUD.

Ces changements dans la composition de l'équipe ont permis de mettre un terme aux tensions et difficultés qui existaient au sein du groupe en fin d'année 2008.

Aujourd'hui, le chantier compte donc 8 bénéficiaires, nombre pour lequel il est conventionné par la Direction départementale du Travail et de l'Emploi, le Conseil général et le Pôle emploi.

En outre, Gabriel ITIER, le chef de chantier suit depuis avril 2009 une formation Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) d'encadrant technique insertion avec l'AFPA;

- **Les missions du chantier**

Les missions principales du chantier insertion sont:

- × L'entretien du jardin conservatoire SANCY ARTENSE
- × Les petits travaux intérieurs et extérieurs des bâtiments de la Communauté de Communes (logements sociaux, médiathèque, ludothèque, complexe sportif...),
- × Les chemins de randonnée hors P.D.I.P.R.
- × A compter de début 2010, le cabinet d'études AQUA CONSEIL aura lancé les procédures afin que SANCY ARTENSE COMMUNAUTE bénéficie d'une Déclaration d'Intérêt Général permettant au Chantier d'intervenir dans les propriétés privées pour réaliser l'entretien des berges de rivières.

- **L'action insertion**

L'accompagnatrice insertion du chantier, en l'occurrence Sophie GARNIER, l'agent de développement de Sancy Artense Communauté reçoit les bénéficiaires une fois par mois individuellement afin de les aider et de les conseiller:

- × dans leurs recherches d'emploi,
- × dans leurs choix de formations,
- × dans leurs projets d'orientation après leur temps sur le chantier

- **Le renouvellement du chantier insertion pour l'année 2009**

Afin de pouvoir prétendre au renouvellement des conventions du chantier insertion avec la Direction départementale du Travail et de l'Emploi, le Conseil général et le Pôle emploi, il est nécessaire que le CIAS prenne une délibération.

Le Conseil d'administration autorise le Président à solliciter le renouvellement du chantier insertion pour l'année 2010.

BILAN DES ACTIVITÉS DU CENTRE DE LOISIRS 2009

Lieu: Maison Saint Joseph – place du foirail – 63690 TAUVES

Du lundi 6 juillet au vendredi 21 août 2009 – 34 jours de fonctionnement

L'équipe d'encadrement

en juillet:

- directrice: Cécilia RAY
- adjointe: Marianne BRENIN
- 1 animateur pour 8 enfants

en août:

- directrice: Marianne BRENIN
- adjointe: Emma ROQUE
- 1 animateur pour 8 enfants
- 1 animatrice diplômée « surveillant de baignade »

La fréquentation

en juillet: 17,7 enfants en moyenne par jour – 19 jours de fonctionnement

nuits au centre: 7,2 enfants en moyenne – 4 nuits organisées dont 1 au lac de Guéry

en août: 13,3 enfants en moyenne par jour – 15 jours de fonctionnement

nuits au centre: 8,5 enfants en moyenne – 2 nuits organisées au terrain de rugby de St Julien et au centre équestre de Tauves

Les sorties pédagogiques

en juillet:

- le 10 à La Tour d'Auvergne: visite de la caserne – pique nique – baignade au plan d'eau
- le 17 à La Tour d'Auvergne: jeux – pique nique – parcours découverte dans le bourg
- le 24 au col de Guéry: ancienne maison de la flore – pique nique – jeu de piste avec GPS
- le 29 au Mont Dore: sortie réservée aux adolescents avec accro branche et bowling (19 inscrits)
- le 31 à Chastreix: découverte de l'environnement

en août:

- le 11: visite de la miellerie de St Ours et de la maison de la pierre à Volvic
- le 13: visite du musée de la coutellerie à Thiers et de la vallée des rouets
- le 18: découverte du cheval au centre équestre de Tauves (« Gauloise Attitude »)

Les mini camps

du 20 au 25 juillet: camp « péniche » sur le canal du Nivernais – 12/16 ans

14 inscrits

du 26 au 31 juillet: camp « bord de mer » à Brétignolles sur mer en Vendée – 6/12 ans 19 inscrits

du 10 au 14 août: camp « équitation » à Mosnet près de Thiers – 6/12 ans

12 inscrits

Les activités

piscine, activités manuelles, théâtre, grands jeux, cuisine, jardinage, maquillage, déguisements, cirque, dessin, peinture, poterie, jeux de rôle...

participation aux ateliers organisés par l'Artisanat Rural de Tauves, emprunts de livres à la médiathèque et de jeux à la ludothèque, jeux de piste dans le bourg de Tauves et notamment à l'occasion du marché du jeudi matin...

.RÉFLEXION QUANT À L'ACCEPTATION DES CESU POUR LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Suite à la réception du chéquier CESU d'une valeur de 200€ du gouvernement par bon nombres de familles françaises répondant aux critères suivants: revenus modestes et besoin d'une aide à domicile, garde d'enfants..., le CIAS reçoit de nombreux appels demandant si les CESU sont accepté pour le paiement du portage de repas à domicile.

Il appartient au CIAS de décider, par délibération, d'accepter ou non le CESU comme mode de règlement de ces prestations.

Une fois la délibération prise, le CIAS devra adhérer au CRCESU: Centre de remboursement des CESU.

Il existe néanmoins des frais liés au remboursement des titres CESU.

Mme BONHOMME informe qu'il est important de bien se renseigner avant de prendre la décision, notamment sur les frais liés au remboursement.

Il existe, tout d'abord, un droit d'entrée au CRCESU.

D'autre part, Mme BONHOMME précise qu'en fonction de la banque agréée à émettre des CESU, celle-ci prélève également un pourcentage qui peut varier de 1% à 3% par chèque.

Elle ajoute qu'un coût de 4€ par bordereau est également à prévoir.

Le Conseil d'administration préconise de mener une réflexion plus approfondie sur la question de l'acceptation des CESU pour le portage de repas à domicile.